

CLÔTURE D'ABONNEMENT

La clôture d'abonnement, doit être remplie **uniquement par le propriétaire** ou l'agence en gestion du logement.

Tout formulaire partiellement ou mal rempli ne sera pas pris en compte. La date de prise en compte de la clôture ne pourra être antérieure à la réception du formulaire.

La clôture d'abonnement mettra fin à tous les services (collecte des déchets, accès aux déchèterie...)

ADRESSE CONCERN	IÉE PAR LA DEMAND	E	
N°Voie			
Code postal		Commune	
Date de clôture d'abonnemer	t		
Numéro de redevable du com	npte à clôturer*		
*indiqué sur la redevance d'enlèvement	d'ordures ménagères		
COORDONNÉES DU F	PROPRIÉTAIRE		
Nom		Prénom	
Téléphone		Email	
<u>Adresse :</u>			
N°Voie			
Code postal		Commune	
Les équ ÉQUIPEMENTS PRÉS	Merci de les transmet	és au logement et non à l' tre à l'occupant suivant.	usager.
Badge (accès aux conteneurs)	Carte de déchètterie	Bac individuel	Bacs collectifs
□Non	□Non	□Non	□Non
Oui - N°	Oui - N°	Oui - N°	Oui
□Je certifie l'exactitude des in	formations fournies et d'avoir	pris connaissance du règlement c	de service (voir au verso)

VEOLIA, délégataire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile 36 rue du Maréchal Koenig - CS 50085 - 67213 Obernai Cedex

Tél.: 0 800 97 41 67 (appel gratuit)

Adresse e-mail : infodechets@ccpso.com
Site internet : www.jetrie-paysdesainteodile.fr



Selon la réglementation de l'arrêté intercommunal en vigueur : «Tout changement (adresse, composition du foyer [...]) doit être signalé au Service Client par écrit via le formulaire dédié (courrier ou mail) par le Titulaire de l'abonnement (propriétaire, professionnel, ou gestionnaire du bien) dans les meilleurs délais.

A défaut de déclaration, l'abonnement maximum sera facturé quelle que soit la composition réelle du foyer.

Préalablement à la signature de la présente demande d'abonnement, le souscripteur s'est vu remettre les documents suivants : le règlement de service, - la grille tarifaire en vigueur, - les modalités de paiement

La signature de la présente demande d'abonnement vaut accusé de réception de ces documents et acceptation des dispositions du règlement de service ainsi que de la grille tarifaire.

Dans le cadre du service public de collecte des déchets des ménages, la CCPO et le Délégataire ont mis en oeuvre un traitement de données à caractère personnel des propriétaires et des locataires, transmises directement et/ou indirectement, afin de gérer la dotation en bacs, la collecte des déchets, la facturation et le recouvrement du service. Les données à caractère personnel collectées sont conservées pendant un délai de six (6) ans à compter de la facturation et stockées au sein de l'Union Européenne. Dans le cadre de ce traitement, les données à caractère personnel pourront être transmises, le cas échéant, à un service de recouvrement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par l'envoi d'un courriel accompagné d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : infodechets@ccpso.com. Pour information, le Délégué à la Protection des Données de ALPHA - VEOLIA est joignable à l'adresse suivante : rvd.dpo@veolia.com. Conformément à l'article 77 du Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation relative au présent traitement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.